

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2008

Date de convocation : 05 avril 2008

Date d'affichage : 17 avril 2008

Nombre de membre en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Absents : 2

L'an deux mil huit, le quinze avril à vingt et une heures légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Noëlle LENOIR, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Etaient présents : Mme Noëlle LENOIR, Maire

M. Mohamed LACHGUER, Mme Anne SAGLIER, Mme Evelyne ENEL, M. Michel SALZARD, maires-adjoints.

MM Bernard GILLET, Jean-Christophe BENEDICK, conseillers délégués.

M. Pascal GASQUET, M. Laurent de GAULLE, M. Michel VIELLE, M. Charles DOREMUS, Mme Anne-Laure CORROYER-HENNARD, Mme Aude DURAND-MONDRAGON, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : M. Olivier HOFFMANN à M. Michel SALZARD, Mme Sylvie FLORIS à Mme Anne SAGLIER.

Secrétaire de séance : M. Charles DOREMUS

Madame le maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, il est approuvé et signé à l'unanimité,

OBJET : Affectation des résultats 2007

Vu le résultat de fonctionnement excédentaire de clôture 2007 de 272 699.91 euros

Vu le résultat d'investissement excédentaire de clôture 2007 de 126 371.12 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Virement au compte 1068 « réserves » pour la somme de 98 081.60 euros

Excédent reporté au compte « 002 » Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 174 618.31 euros

CONSTATE au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement à la somme de 126 371.12 euros

AUTORISE et DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : Vote du taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2007

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir inchangés les taux des taxes locales pour l'année 2008 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les taux des taxes directes locales pour l'année 2008

	Taux fixé	Bases d'imposition	Produit fiscal
Taxe d'habitation	12.04	1 891 000.00	227 676.00
Taxe foncière (bâti)	15.70	1 374 000.00	215 718.00
Taxe foncière (non bâti)	50.24	20 000.00	10 048.00

OBJET : Subventions aux associations 2008

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2008 du 25 janvier 2008 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une avance de subvention aux associations d'un montant égal à 50 % du montant accordé en 2007 ;

Associations	Avance accordée en 2008-50 % du montant de 2007	Montant de la subvention accordée en 2008	Solde à verser
Action rémy	76.50	153.00	76.50
Aides ménagères	1950.00	3900.00	1950.00
Anciens combattants	76.50	200.00	123.50
Asimpad	12.50	25.00	12.50
Association Villa Daumier	1448.00	2896.00	1448.00
AVPRS	0.00	0.00	0.00
CKVO	229.00	458.00	229.00
Club de l'âge d'or	382.50	765.00	382.50
Comité tourisme	135.00	270.00	135.00
Coopérative scolaire	382.50	765.00	382.50
Coopérative projet éducatif	1525.00	3050.00	1525.00
Coopérative scolaire oiseau nature	51.21	102.43	51.21
Journée de l'arbre	0	125.00	125.00
Fêtes et loisirs	5000.00	10 000.00	5000.00
Foyer rural	500.00	1 000.00	500.00
Gymnastique volontaire	226.50	453.00	226.50
Club de judo	200.00	450.00	250.00
Les 3 coups	400.00	800.00	400.00
Subvention exceptionnelle Japon		4 000.00	4 000.00
Milnovoise	772.24	1554.48	772.24
OTOS	500.00	1 000.00	500.00
Prévention routière	37.50	75.00	37.50
Quasar	40.00	80.00	40.00
Scrabble	40.00	80.00	40.00
LPO	40.00	80.00	40.00
Valmondois Voyages		500.00	500.00
Contribution OPAH	0.00	2500.00	2500.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
OCTROIE le montant des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2008, selon le tableau ci-dessus énoncé, concernant tant le fonctionnement courant que le financement exceptionnel d'opérations ponctuelles.

DIT que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget primitif de 2008.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : Subvention de fonctionnement au CCAS et à la Caisse des Ecoles - 2008

Madame le Maire propose d'octroyer pour l'exercice 2008 les subventions de fonctionnement suivantes à la Caisse des écoles et au CCAS :

Article 657361 « subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles » 2500.00 €

Article 657362 « subvention de fonctionnement au CCAS » 3000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OCTROIE le montant des subventions ci-dessus énoncées à la Caisse des écoles et au CCAS ;

AUTORISE et DONNE pouvoir à Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : Indemnités de fonctions des élus

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient de déterminer le montant des indemnités perçues d'une part par le maire et d'autre part par les adjoints au maire et les conseillers délégués.

Les articles L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les taux maximal pour les fonctions de maire et d'adjoint au maire et conseiller délégué par rapport à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les taux applicables pour une commune de 1000 à 3499 habitants au 1^{er} mars 2008 sont :

- Pour le Maire : 43 % du montant du traitement afférent à l'indice brut terminal 1015
- Pour un adjoint au Maire : 16.5% du montant du traitement afférent à l'indice brut terminal 1015.

Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

De FIXER l'indemnité mensuelle du maire à 30% de l'indice brut terminal 1015 avec effet au 15 avril 2008

De FIXER l'indemnité mensuelle de chaque adjoint au maire à 13.5 % de l'indice brut terminal 1015 avec effet au 15 avril 2008

De FIXER l'indemnité mensuelle de chaque conseiller délégué à 6% de l'indice brut terminal 1015 avec effet au 15 avril 2008

De DIRE que les montants seront revalorisés en application des dispositions et décrets y afférents.

OBJET : Budget primitif 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE au niveau du chapitre

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2008 de la commune de Valmondois qui s'équilibre :

- en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 1 088 049,36 euros
- en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de 596 017.76 euros

AUTORISE et DONNE pouvoir à Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : Dissolution du syndicat intercommunal du CES de Parmain.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Valmondois fait partie du Syndicat intercommunal du CES de Parmain.

La compétence de ce syndicat est l'entretien du plateau d'évolution du CES.

La ville de Parmain a par délibération du 08 janvier 2006 repris l'entretien du plateau d'évolution.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la dissolution du syndicat intercommunal du CES de Parmain.

ACCEPTE que l'excédent restant du compte administratif - soit 165.01 euros - soit reversé à la coopérative du collège de Parmain.

OBJET : Travaux d'insonorisation de la garderie. Demande de subvention au titre de la DGE 2008

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locaux qui accueillent les enfants durant le temps périscolaire sont les anciens locaux de la maison des jeunes et des associations. Le sol ayant été refait l'an passé, il est aujourd'hui nécessaire de réaliser des travaux d'insonorisation en vue d'améliorer la qualité du service rendu ainsi que le confort des enfants et des personnels, et de mettre le local en conformité avec les normes applicables.

Ces travaux consisteraient en :

- la fourniture et la pose de faux plafond en dalles acoustiques 600 x 600 sur l'ensemble du local.
- la fourniture et la pose de revêtement acoustique à peindre sur l'ensemble du local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord sur les travaux à réaliser

ARRETE les modalités de financement suivant le détail ci-après :

Montant HT des travaux	13754.40 euros
Subvention DGE 2008 40%	5501.76 euros
Part communale	8 252.64 euros

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DGE 2008

S'ENGAGE à prendre en charge la part non subventionnable ainsi que l'éventuelle différence entre le taux maximum prévu au titre de la DGE et le taux qui pourrait éventuellement être attribué.

OBJET : .Travaux d'insonorisation de la cantine scolaire- Demande de subvention au titre de la DGE 2008

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux importants ont été réalisés dans les locaux de la restauration scolaire en 2007. Ces travaux étaient nécessaires compte tenu de l'effectif croissant des enfants déjeunant à la cantine scolaire. Ils ont permis d'agrandir la surface de la salle de restauration et de mettre en conformité les lieux de préparation des repas et de débarrassage par rapport aux normes d'hygiène.

Des travaux d'insonorisation s'avèrent aujourd'hui nécessaires et il convient donc d'envisager leur réalisation en 2008.

Ces travaux consisteraient en :

- la fourniture et la pose de faux plafond en dalles acoustiques 600 x 600 sur l'ensemble du local.
- la fourniture et pose de pavés lumineux (4 x8w)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord sur les travaux à réaliser

ARRETE les modalités de financement suivant le détail ci-après :

Montant HT des travaux	6 138.00 euros
Subvention DGE 2008 40%	2 455.20 euros

Part communale 3682.80 euros

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DGE 2008

S'ENGAGE à prendre en charge la part non subventionnable ainsi que l'éventuelle différence entre le taux maximum prévu au titre de la DGE et le taux qui pourrait éventuellement être attribué.

OBJET : Travaux remplacement de la chaudière de l'agence postale communale et mise aux normes de sécurité de la chaudière de la mairie. Demande de subvention au titre de la DGE 2008

Madame le maire indique au conseil municipal que des travaux de mise aux normes de la chaudière de la mairie ainsi que le remplacement de la chaudière de la Poste sont urgents pour des raisons de sécurité et doivent être prévus pour l'année 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord sur les travaux à réaliser

ARRETE les modalités de financement suivant le détail ci-après :

Montant HT des travaux 11 200.00 euros

Subvention DGE 2008 40% 4 480.00 euros

Part communale 6 720.00 euros

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DGE 2008

S'ENGAGE à prendre en charge la part non subventionnable ainsi que l'éventuelle différence entre le taux maximum prévu au titre de la DGE et le taux qui pourrait éventuellement être attribué.

OBJET : Création d'une commission extra municipale « circulation-stationnement »

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de créer de façon permanente ou temporaire des commissions extramunicipales sur certains dossiers d'importance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une commission « Circulation-stationnement » dans les conditions ci-après précisées :

Article premier : Il est institué une Commission extra Municipale « Circulation stationnement » composée d'élus du Conseil municipal et de membres extérieurs à ce Conseil.

Article 2 : La composition de la Commission prévue à l'article premier est la suivante :

Présidente : Noëlle Lenoir, maire

Premier vice-Président : Bernard Gillet, conseiller délégué

Deuxième vice-Président : Jean-Christophe Benedick, conseiller délégué

Membres issus du Conseil municipal : Evelyne Enel, Mohamed Lachguer, maires-adjoints

Membres extérieurs au Conseil municipal : Madame son prénom CAHORS, Monsieur Simon DUHAMEL, Madame Michèle GAMBE de VERGNE, Madame Marie-Marthe GUIOMAR, Monsieur Jacques LALLAY, Monsieur Jean-Paul MONEL et Monsieur André SALLON.

Article 3 : La Commission « Circulation-stationnement » a pour mission d'étudier les problèmes de circulation et de stationnement à Valmondois, et de faire à la municipalité des propositions afin d'y remédier. Son mandat court jusqu'au 31 octobre 2008 date à laquelle elle devra avoir transmis à la municipalité ses propositions.

Article 4 : La Commission pourra entendre en tant que de besoin toute personne dont il lui paraîtra utile de connaître le point de vue ou de bénéficier de l'expertise. La municipalité lui apportera tout le concours nécessaire pour faciliter l'exercice de sa mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la création d'une commission extramunicipale « circulation-stationnement »

ACCEPTE la composition et les missions de la commission extra municipale « circulation stationnement » telles que précisées ci-dessus.

OBJET : Fixation d'un droit de place pour un commerce ambulant

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a demandé la possibilité d'ouvrir un commerce ambulant de vente de pizzas sur la commune.

Ce commerçant s'installerait deux fois par semaine sur une place de stationnement de la Place Honoré Daumier.

Madame le Maire propose au conseil municipal de permettre à cette personne d'exercer son commerce moyennant le versement d'un droit de place pour l'occupation temporaire du domaine public communal et propose de fixer son montant à 250 euros par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'installation de ce commerce ambulant de vente de pizzas sur la commune de Valmondois.

PRECISE que le commerçant ambulant assumera l'entière responsabilité découlant de son activité sur la commune.

FIXE à 250 euros par an le montant du droit de place perçu au titre de l'occupation temporaire du domaine public communal.

DIT qu'un arrêté de Madame le Maire sera pris afin de fixer les modalités d'occupation du domaine public.

OBJET : Délibération modificative à la délibération n°17-2008 relative à la désignation des membres au CCAS

Madame le maire rappelle la délibération n°17-2008 du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre de membres élus et à 4 le nombre de membres nommés par le maire qui formeront le conseil d'administration du CCAS ;

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu postérieurement au conseil municipal du 28 mars 2008, un courrier du Secours Catholique sollicitant l'admission au sein du CCAS d'une personne bénévole de Valmondois reconnue par cette association.

Il convient donc de modifier la composition du conseil d'administration à 5 membres élus et à 5 membres nommés par le maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de modifier la composition du conseil d'administration du CCAS, outre le maire qui en est le Président, à 5 membres élus et à 5 membres nommés par le maire.

DESIGNE après vote à main levée, Madame Evelyne ENEL, 5^{ème} membre élu du CCAS en plus des 4 membres précédemment élus (M Lachguer Mohamed, Mme Aude Durand-Mondragon, M. Bernard Gillet, Mme Sylvie Floris)

OBJET : Délibération du service public d'assainissement

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat de délégation du service public d'assainissement du SICTEU conclu avec la Société Française de Distribution d'eau à CERGY arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Par ailleurs, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle station d'épuration devrait être mise en service dans le courant du 2^{ème} trimestre 2008.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Valmondois doit, comme les deux autres communes faisant partie du SICTEU, se prononcer sur le mode de gestion du service public d'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT le principe d'une gestion déléguée par affermage.

OBJET Cession à titre gratuit d'un ensemble de mobilier de bureaux par une société privée

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une société privée changeant de siège social, a proposé à la commune de lui céder gracieusement un ensemble de mobilier de bureau de haute qualité.

L'ensemble de ce mobilier se compose de 12 bureaux, 28 chaises, 38 meubles de rangement, 2 tables d'une valeur totale estimée à 15.000 euros.

Madame le Maire souligne que cette offre constitue une opportunité très intéressante pour la commune. Cela permettra de réorganiser les bureaux afin de faciliter le travail des élus, des personnels et d'améliorer l'accueil des habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la cession à titre gratuit de l'ensemble du mobilier de bureau ci-dessus énoncé.

AUTORISE et DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : Demande de subvention au PNRvf pour la réalisation d'une aire de jeux pour enfants.
--

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les prochaines instances ordinaires du Comité Syndical du PNRvf se dérouleront fin juin 2008 et que la date limite de réception des dossiers de demandes de subventions par le PNR est fixée au 09 mai 2008.

Madame le Maire insiste sur la nécessité pour des raisons majeures de sécurité de procéder à la rénovation complète de l'aire de jeux pour enfants.

Compte tenu de l'urgence de prévenir tout risque d'accident, Madame le Maire propose de solliciter l'aide du PNRvf pour la réalisation de cette aire de jeux aux abords du Foyer Daumier.

La subvention que peut accorder le PNRvf s'élève à 70 % du montant hors taxes des travaux plafonné à 15 000.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du PNRvf pour la réalisation de l'aire de jeux pour enfants.

INDIQUE qu'un projet précis sera établi et adressé au PNRvf avant le 09 mai 2008.

AUTORISE et DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

- 1- Nomination d'un correspondant défense : Madame le Maire indique qu'elle a à procéder à la nomination d'un correspondant défense. Monsieur Jean-Christophe BENEDICK, conseiller municipal délégué, est nommé correspondant défense.
- 2- Chiens errants et dangereux : Madame le Maire évoque les risques créés par la multiplication des chiens errants et rappelle que la divagation des chiens non tenus en laisse est interdite. Le problème sera mentionné dans le prochain bulletin municipal.
- 3- Problèmes des tags : Madame le Maire indique que dans la période récente, un nombre important de tags sont apparus sur les bâtiments publics et les locaux privés. Les agents communaux ont procédé à l'enlèvement de ces tags sur les bâtiments communaux. Les propriétaires et sociétés privés ayant subi ces désagréments sont invités à faire disparaître ces tags qui déparent le village.
- 4- Brocante du Foyer Rural : La brocante du Foyer Rural aura lieu le 21 septembre 2008. Les organisateurs ont demandé qu'elle se tienne au centre du village et non dans le quartier de la gare comme par le passé. Madame le Maire propose de donner un accord de principe sur l'organisation de cette manifestation au centre du village. Les problèmes de sécurité et de stationnement feront l'objet d'une discussion avec les organisateurs.
- 5- Arbres dangereux : Madame le Maire indique que la majorité des espaces boisés de Valmondois appartiennent à des propriétaires privés, et certains sont la propriété de la commune. De manière générale, leur entretien laisse à désirer ne les entretiennent pas. Certains arbres menacent la sécurité des voies de passage. Des courriers vont être adressés aux particuliers concernés pour leur demander d'élaguer leurs arbres et leur indiquer les aides possibles du PNRvf.
- 6- Cambriolages : La gendarmerie d'Auvers sur Oise nous a signalé des cambriolages près de la gare de Valmondois. Madame Le Maire a adressé dès lors un courrier au Comité intergares, animé par la SNCF, pour demander à cette société d'installer la

vidéosurveillance à la gare. Ces cambriolages ont été commis à l'aube par effraction. D'autres cambriolages dans d'autres quartiers du village, ont été commis purement et simplement avec des camions, se présentant comme des véhicules de déménagement. Madame le Maire souhaiterait que les services de la mairie soient avisés par les habitants des déménagements programmés par eux, à la fois pour permettre de lutter contre les cambriolages et pour prévenir les difficultés de circulation éventuellement causées. Une insertion en ce sens sera faite dans le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.

Madame Noëlle LENOIR
Maire de Valmondois